



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

VILLE D'AUBAGNE

AUBAGNE
en Provence

SOMMAIRE

Présentation	5
Éducation à l'environnement	6
Un cadre de vie préservé	15
Un patrimoine naturel préservé pour une meilleure santé	21
Des investissements pour plus de sobriété énergétique	23
Une mobilité active pour tous	28
La mobilité douce en œuvre	30
Conclusion	33



PRÉSENTATION

LA POURSUITE DES CONCERTATIONS POUR UN ENGAGEMENT FORT

Par sa volonté de pérenniser les actions en cours, la Ville d'Aubagne poursuit ses engagements en faveur de la préservation de l'environnement en s'appuyant notamment sur ses services, les associations environnementales, les citoyens volontaires et ses partenaires institutionnels.

Ainsi, les sujets liés au développement durable ont été suivis, soutenus et redimensionnés.

À ce titre, les concertations initiées dès 2019, dans le cadre des « ateliers de l'écologie positive » ont été relancées et se sont tenues les 28 mars et 4 avril derniers. La première réunion a permis de reprendre contact et d'échanger activement avec les associations sur les actions souhaitées dans les années à venir.

Les thématiques des prochains ateliers ont ainsi pu être dégagées.

La deuxième réunion a eu pour objet la présentation du rapport « Développement Durable » et a permis la poursuite des discussions sur les projets à venir.

Cette réflexion s'est prolongée les 28 et 29 juin 2022 sur deux thématiques issues des premières rencontres, à savoir « la protection de la nature et du patrimoine » et « l'éducation et sensibilisation à l'environnement ».

DES PROJETS AMBITIEUX DE SENSIBILISATION DE TOUS LES PUBLICS

Suite à ces rencontres, des projets sont actuellement à l'étude comme la formation des élèves éco-délégués, la signalisation « ici commence la mer » sur les bords de l'Huveaune et à proximité des grilles d'égout, l'organisation du « Jour de la Terre », la mise en place d'ateliers à destination des élèves (hôtels à insectes, nichoirs, fleurs mellifères ou graines à papillons, composteurs), un travail sur les déchets et en particulier les mégots et le zéro plastique ou encore un label « commerce engagé ».

DES PROJETS POUR UN CADRE DE VIE ENCORE PLUS AGRÉABLE ET APPAISÉ

À titre d'illustration, quelques points sont extraits du présent rapport.

Le Parc Jean Moulin comme l'ensemble des espaces verts de la ville, fait l'objet d'un projet de réhabilitation. De même la végétalisation de la ville va se poursuivre y compris dans les écoles.

Des aménagements ambitieux sont attendus et permettront à terme de se réapproprier les Berges de l'Huveaune tout en luttant contre le risque inondation.

Le nouveau Règlement Local de la Publicité quant à lui, va permettre de mieux lutter contre la pollution visuelle et rendre au paysage toute sa beauté.

Autant de sujets tous plus prometteurs les uns que les autres, que la Ville souhaite voir aboutir assez prochainement, en concertation avec les acteurs locaux.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



La Ville d'Aubagne poursuit sa politique de l'enfance et de la petite enfance pour la réussite éducative du plus grand nombre à travers le Projet Éducatif De Territoire (PEDT).

L'«Écologie Positive» comme cinquième axe du PEDT met en exergue l'Éducation à l'Environnement qui s'inscrit naturellement comme un levier fédérateur incontournable. L'environnement, le développement durable, l'éco-responsabilité et le devenir de la planète sont au cœur des préoccupations des enfants dont la parole se doit d'être prise en compte par une « Ville amie des enfants ».

locaux à s'engager dans une démarche zéro déchet plastique, en limitant l'usage, en travaillant à une gestion optimisée de la collecte du tri, actions pouvant s'accompagner de campagnes de sensibilisation et de formation.

En juillet 2022, l'ARBE a rencontré les agents et Faustine Thibaud afin d'effectuer une évaluation des actions réalisées sur la base du plan d'actions complété lors de la signature de la charte. La Ville a exprimé sa volonté de se réengager dans cette charte et poursuivre ses actions.

LA CHARTE ZÉRO PLASTIQUE : ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES

La Commune est engagée depuis février 2021 dans la charte régionale « zéro déchet plastique ».

En février 2021, La charte d'engagement « Sud zéro déchet plastique » a été signée par la Ville en partenariat avec l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement). Aubagne devient l'une des premières collectivités de la région à s'engager dans une consommation responsable du plastique (cf. Rapport DD 2021).

Cette charte a pour vocation d'inciter les acteurs



UN EXEMPLE D'ACTION CONCRÈTE : LA JOURNÉE SANS PLASTIQUE

Au titre de la charte « zéro plastique », il a été décidé que chaque classe de CP de la commune serait associée à une journée de collecte de déchets.

Sur le modèle des journées mondiales du nettoyage de la planète, il sera proposé à ces classes de procéder à un « grand » ramassage de déchets autour de leur établissement scolaire.

A l'issue de cette journée, tous les enfants ayant participé à l'initiative se verront remettre une gourde métallique réutilisable.

Une première action a eu lieu le 30 septembre 2022, date de la « journée mondiale de la mer », avec la classe de CP de l'École Paul Éluard, d'autres sont à venir.

LE PROJET DE LA GRAINE A L'ASSIETTE : LE DISPOSITIF S'ÉLARGIT

« DE LA GRAINE A L'ASSIETTE » : PROGRAMME TRANSVERSE ET PARTAGÉ, ISSU DE L'ÉCOLOGIE POSITIVE, 5^E AXE DU PEDT DE LA VILLE D'AUBAGNE

L'écologie positive se distingue de l'écologie classique en étant accessible, attrayante et réalisable dans l'instant, se traduisant par des gestes simples et ludiques.

CHIFFRES CLÉS

- 13 écoles élémentaires
- 15 écoles maternelles
- soit 28 écoles
- avec 4200 élèves
- et 3800 demi-pensionnaires
- 20 restaurants scolaires



Le programme « De la Graine à l'assiette » est un projet d'éducation et de sensibilisation des enfants à l'alimentation saine et durable ainsi qu'à l'écologie positive.

Initié en juin 2019 sur 5 sites « pilotes » (4 élémentaires et 1 maternelle), il s'adresse aux enfants qui sont scolarisés dans la commune, se déroule tout aussi bien en classe que dans les restaurants scolaires, lors de la pause méridienne ou des autres temps périscolaires.

De 5 sites en 2019, le projet en compte 10 depuis la rentrée 2021 ; 4 maternelles et 6 primaires font ainsi partie du projet ; 1700 enfants sont concernés. En 2021, les sites des écoles élémentaires Pin Vert et Passons, et ceux des maternelles Gaymard, Bernard-Palissy et Nelson-Mandela ont rejoint l'aventure menant un projet de jardinage, de lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de récupération d'eau.

DE LA GRAINE À L'ASSIETTE

SITES

- ANTIDE BOYER
- BEAUDINARD
- CHAULAN
- LA GARENNE
- VICTOR HUGO
- LE PIN VERT
- NELSON MANDELA
- MATERNELLE GAIMARD
- BERNARD PALISSY
- LES PASSONS

JARDIN PÉDAGOGIQUE

- SAISONNALITÉ
- GESTION DE L'EAU
- BIODIVERSITÉ
- CYCLE
- CAHIER DE JARDINAGE
- COMPOSTEUR

PARTENAIRES

- ÉDUCATION NATIONALE
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- SERVICES MUNICIPAUX
- SOGERES
- ESPACE SANTÉ JEUNES
- MÉTROPOLE
- LPO (LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX)

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- GÂCHIMÈTRE
- GUIDE ECO+
- PESÉES
- DÉCHETMÈTRE
- 0 DÉCHET

DISPOSITIFS

- LES ESPILLIÈRES : LABORATOIRE DE L'ÉCOLOGIE POSITIVE
- SENSIBILISATION NUTRITION/SANTÉ
- INTERVENTIONS DE L'ESPACE SANTÉ JEUNES
- VISITE DE LA CUISINE CENTRALE ET LA LÉGUMERIE
- CAGETTE DE SAISON
- MAILLE PÉDAGOGIQUE GRAINE À LIVRE

L'élaboration du programme éducatif s'appuie sur les actions pédagogiques sur site, menées par l'équipe éducative, et/ou en lien avec des partenaires (Visite de la cuisine centrale, Ambassadeurs du tri, Collectif Nutrition Santé, Résol 21...)

La création de jardins pédagogiques sur les écoles, en lien avec le Service des Espaces Verts de la Ville, permet de déployer des activités et des animations tout au long de l'année ainsi que la mise en place d'un cahier de jardinage transverse et partagé pour en suivre l'évolution.

Parmi les actions déployées, la sensibilisation au gaspillage alimentaire par l'installation d'un « gâchimètre » à pain ou la création de jardins pédagogiques, permettent d'évoquer des sujets aussi variés que le cycle du monde végétal, la biodiversité ou encore la saisonnalité des fruits et des légumes, d'aborder les économies d'eau à travers sa réutilisation au jardin par exemple.

La sensibilisation au gaspillage alimentaire s'appuie sur des campagnes de pesées pains et eau : elles sont réalisées sur tous les sites simultanément sur 15 jours et ont pour point de départ ce que l'enfant prend dans son plateau. Il jette lui-même ce qui n'est pas consommé dans les gâchimètres à pain et à eau. Par la visualisation de ce qui n'est pas consommé, l'enfant prend conscience et devient acteur de sa consommation



ÉDUCATION À L'ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET DURABLE : SENSIBILISER LES CE2

Deux interventions par classe de CE2 sont proposées en complément du dispositif et ont pour but de sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée et durable.

La première intervention vise à faire le lien entre alimentation et santé, expliquer les différents groupes d'aliments pour inciter à des choix constructeurs ; la seconde est axée sur l'importance des fruits et des légumes dans l'alimentation, leur saisonnalité et notre environnement.

Déployées sur les écoles élémentaires inscrites au projet, une vingtaine d'interventions sont ainsi programmées ; les équipes des restaurants scolaires sont amenées à y participer pour une cohérence éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant et faire le lien avec les repas du midi.

LE GOÛTER SAIN ET DURABLE : SENSIBILISER TOUTE LA FAMILLE

Le temps du goûter, puisqu'il est source de production de déchets notamment plastiques, à l'école ou à la maison, est un vecteur intéressant pour sensibiliser enfants et parents aux enjeux de la réduction des déchets tout en abordant les questions de qualité nutritionnelle des repas.

Ainsi, l'accompagnement « Mon goûter équilibré et zéro déchet » propose aux écoles maternelles et élémentaires ayant intégré le projet De la Graine à l'Assiette, un travail complet autour de la prévention des déchets issus des goûters et à la qualité nutritionnelle de ceux-ci.

L'accompagnement vise à sensibiliser enfants, parents et personnel éducatif aux enjeux liés à notre production de déchets en général, par le biais de l'observation de ceux générés par les goûters des enfants. Il vise également à informer sur les aspects nutritionnels et



La Ville contribue, pour chaque site, à l'aménagement d'un espace vert pédagogique accompagné d'un cahier de jardinage et d'arrosoirs, d'un gâchimètre à pain et à eau, éventuellement de panier à roulettes ; chaque site est ensuite responsable de l'entretien de ces espaces, pédagogiquement et matériellement, organise ses activités en fonction de ses moyens et spécificités.

l'impact sanitaire des goûters. C'est aussi une entrée en matière pour travailler de façon plus globale sur le gaspillage alimentaire à la cantine par exemple ou la surconsommation de plastique.

Le projet se déroule sur une durée de plusieurs semaines voire plusieurs mois et se décompose en 4 phases principales :

- le lancement de l'accompagnement ;
- le diagnostic et la sensibilisation ;
- l'action suivie et l'analyse des résultats
- le bilan.

Avant le démarrage, une information générale a lieu avec tous les partenaires et acteurs éventuels du projet.

Concrètement, l'école réalise une semaine de récupération des déchets issus des goûters, avec une distinction entre emballages et déchets alimentaires. Pendant ou à l'issue de cette semaine, ces déchets sont récupérés et analysés (avec pesée et mise en évidence visuelle des déchets).

Des animations sont ensuite proposées aux enfants présents sur les temps périscolaires en abordant la problématique des déchets et les aspects nutritionnels.

Enfin, un flyer réalisé en partenariat avec le Collectif Nutrition Santé, est distribué. Il contient des conseils, recettes et recommandations adressés à tous les parents dont les enfants fréquentent les temps périscolaires.

Pour clôturer l'accompagnement, une rencontre sera organisée avec les acteurs et partenaires du projet. Ce sera l'occasion de faire le bilan du projet, présenter les résultats et le pérenniser.

Ce travail s'effectue conjointement avec l'équipe de restaurant scolaire, l'équipe enseignante, les chargés de mission développement de la Ville, et les partenaires associatifs.

En dehors du cadre strict de l'école, plusieurs événements permettent de mettre en place le goûter sain et durable comme par exemple les actions de plantations sur le chemin de Cassis en mars 2022 où deux classes sont intervenues et un goûter « zéro déchet » a été proposé, ou encore lors d'opérations de ramassage comme le nettoyage des berges de l'Huveaune ou autres sorties culturelles et de de loisirs notamment au Centre de loisirs des Espillières, devenu un laboratoire de l'écologie positive.

Un bon goûter, c'est quoi ?
C'est le **plus petit repas de la journée**. Il permet d'attendre le repas du soir. Pour le composer, c'est **2 aliments** parmi ces 3 familles :

- Produits laitiers**: Fromage blanc, Miel, Fruits secs
- Produits céréaliers**: Pain aux céréales, Fromage
- Fruits**: Lait, Chocolat en poudre, Banane

Des idées pour le goûter

A accompagner avec de l'eau

- A la maison**: Gâteau "maison" ou peu sucré, Clémentines
- A l'école**: Pain, Barre de chocolat, Paire, Biscuits secs "maison" ou peu sucrés, Pomme

Tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins
Adapter les quantités en fonction du sexe, de l'âge et de l'activité physique de votre enfant

Produits sucrés (bonbons, boissons sucrées ...)
Aliments gras (viennoiseries, chips ...)
A réserver aux occasions particulières

Et pour un goûter Zéro Déchet
Pour réduire le plus possible les déchets et protéger la nature, tu auras besoin de :

- 1 GOURDE** pour l'eau du robinet
- 1 BOÎTE** pour les tartines, un morceau de gâteau, un fruit...

Privilégier les goûters "maison" ou à base de produits simples, souvent **plus rassasiants**.

Limiter les produits industrialisés
Souvent riches en sucre et en gras, ils demandent moins de mastication, sont plus vite avalés et sont donc consommés en plus grande quantité

Les goûters "maison" reviennent moins chers.



INAUGURATION DU LABORATOIRE DE L'ÉCOLOGIE POSITIVE

De par sa situation géographique et son cadre exceptionnel, ce site a rapidement été identifié pour devenir un Laboratoire de sensibilisation à l'écologie positive. C'est acté depuis le 13 juillet dernier et les jeunes aubagnais peuvent désormais bénéficier de trois nouveaux ateliers.

En effet, trois dispositifs ont été inaugurés : le parcours botanique avec près de 30 essences différentes rénové par les Services Techniques de la Commune, la ruche cheminée installée par l'association La Provence des Abeilles qui permet l'observation des abeilles en toute sécurité et l'obtention du label de la Ligue Protectrice des Oiseaux au regard de l'engagement de la Ville à préserver la biodiversité du site.



OPÉRATION UN ARBRE UN ENFANT : POURSUITE DES PLANTATIONS

Pour rappel, ce projet initié par le Conseil Régional PACA et l'opération « 1 million d'arbres plantés » en 2019, vise à planter 800 000 arbres en forêt et 200 000 en milieu urbain et/ou péri urbain afin de veiller au renouvellement des essences adaptées au climat méditerranéen. C'est un programme ambitieux dont l'objectif équivaut à 1 arbre pour 5 habitants sur le territoire régional.

La Ville d'Aubagne a décidé de s'inscrire dès 2021 dans le projet au travers de l'action « un enfant un arbre » : lors de la naissance d'un enfant, sera effectuée une remise symbolique à chaque famille d'un élément (jeunes pousses, graines) à planter dans le cadre privé ou sur une parcelle dédiée ; pour les élèves de CM2, le don d'un « crayon à planter » aura lieu à l'occasion des opérations de plantations proposées par la Commune auxquelles ils participeront.

Ainsi en 2022 :

- 227 marques pages avec des graines à planter ont été offerts aux nouveaux nés ;
- 200 « crayons à planter » ont été offerts au CM2 ;
- 425 arbres ont été plantés sur le chemin de Cassis ;
- 1500 bombes à graines ont été disséminées.

LES BOMBES À GRAINES, AMIES DE LA NATURE

Pour la troisième année, les élèves de CM2 de l'école élémentaire Antide Boyer ont participé à la revégétalisation du plateau de Languillard, ravagé par un incendie en 2017. Depuis 2019, l'association « Trésor de nature », l'équipe municipale avec le concours de la Direction Générale Adjointe du Développement Éducatif de la Ville ont permis aux enfants aubagnais de devenir acteurs de cette mission écologique. Après avoir fabriqué leurs bombes à graines en mélangeant du terreau, de l'argile, de l'eau et nombre de graines forestières d'espèces locales et durables telles que l'arbousier, le ciste cotonneux, le genévrier et le chêne vert, les enfants les ont disséminées sur site lors d'une journée placée sous le signe de l'écologie. Il s'agit d'une action cruciale et vertueuse dans une période où l'arbre est un élément essentiel à l'environnement dans le cadre d'une sécheresse persistante a fortiori.



LES JOURNÉES DE L'ARBRE DES 22 ET 23 MARS

Portées par la Ville d'Aubagne et en partenariat avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, la fondation Crédit Agricole, les sapeurs-pompiers et l'association « Coopération Planet », 425 arbres ont pu être plantés aux abords du vieux chemin de Cassis.



Ainsi, 120 élèves de CM2 de l'école Mermoz et de la Pérussonne, les enfants des centres de loisirs et les jeunes sapeurs-pompiers ont participé à ces deux journées.

Les plants ont été sélectionnés par l'ONF et le service Forêt de la Métropole, comme les zones de plantation.

Les légionnaires et les sapeurs forestiers ont effectué les travaux de préparation préalable en débroussaillant et en réalisant les trous pour faciliter la plantation par les enfants.

Les adhérents de l'association Coopération Planet ont activement participé à la mise en œuvre de ce projet et formé les enfants à la plantation des arbres.

LA PROTECTION DES OISEAUX ÉTEND SES AILES

Le centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts détient depuis 2014, le label « Refuge LPO ». Ce partenariat engagé avec la Ligue de Protection des Oiseaux implique non seulement le bon accueil des diverses espèces, mais également la préservation de la biodiversité sur cette propriété de la Ville d'Aubagne. Cette année, l'installation d'un observatoire à oiseaux offre le plaisir d'observer buses, milans noirs, circaètes, éperviers, faucons et même des aigles si la chance est au rendez-vous.

Les jeunes vacanciers apprennent à se servir de jumelles, à décrire les caractéristiques de tel ou tel volatile, avant d'approfondir leurs connaissances des oiseaux observés : chant, habitat, mode de vie... En juin dernier, le centre de loisirs des Espillières est devenu à son tour un « Refuge LPO ». Pour les équipes de la Direction Générale Adjointe du Développement Éducatif, ce label est la reconnaissance des actions environnementales déjà menées sur le site avec les enfants, comme le fut par exemple la réintroduction des hérissons.





LA MÉDIATHÈQUE : UN LIEU PRIVILÉGIÉ POUR LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

GRAINES ET BOUTURES ENTRENT À LA MÉDIATHÈQUE

Samedi 4 juin, la Médiathèque a présenté au public sa grainothèque et sa bouturothèque. Deux nouveaux espaces qui reposent sur le partage et l'échange.

La grainothèque et bouturothèque sont ouvertes à la Médiathèque Marcel Pagnol. Les jardiniers peuvent désormais venir y échanger leurs graines et boutures.

Le public pourra se fournir librement en semis ou en graines de toutes sortes, ensachées dans des enveloppes sur lesquelles seront collées des étiquettes descriptives et pédagogiques.

Grâce à l'association Jardilien, la Médiathèque dispose déjà d'une belle collection dans laquelle le public pourra puiser mais qu'il lui faudra aussi enrichir en apportant ses propres graines et boutures. Le principe est de préserver le côté naturel des semences, de développer grâce au troc des variétés peut-être très anciennes que les familles se transmettent à travers les générations et ainsi retrouver des semences oubliées.

Au-delà de ce système de troc, la Médiathèque souhaite réunir les générations autour du jardinage, du compost, de la biodiversité, dans un esprit ludique d'apprentissage mutuel. En collaboration avec l'ESAT* Grand Linche, avec les Maisons de quartier de Pin Vert et de Palissy qui disposent de jardins partagés et l'apiculteur Léo BALLONGUE, l'idée est aussi d'inciter de nouveaux publics à prendre le chemin de la Médiathèque.

(*) Établissement et Service d'Aide par le Travail



RESSOURCES SUR L'ÉCOLOGIE À LA MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque propose un espace dédié à la protection de la nature avec une documentation complète sur le thème du Développement Durable.

LA MÉDIATHÈQUE FÊTE LA SCIENCE

Du 7 au 22 octobre, la Médiathèque a participé à la Fête de la science autour des thèmes du climat et de la biodiversité et a accueilli l'exposition « Mon environnement et moi », conçue par la Maison d'Accueil Spécialisée La Bastide, à Marseille.

Le 14 octobre, Jean-Pascal BOIS, ingénieur spécialiste de la transition écologique, a donné une conférence en faveur du climat et de la biodiversité.

Les 12, 15 et 19 octobre, une série d'ateliers ont été animés par différents partenaires, l'équipe du Parc national de la

Sainte-Baume, les ambassadeurs du tri de la Métropole, l'association Jardilien et l'apiculteur Léo BALLONGUE (ruches de Claude BARGIN).





LA FÊTE DE LA NATURE

La deuxième édition de la Fête de la Nature co-organisée par la Ville d'Aubagne et l'association Coopération Planet s'est tenue le samedi 22 mai 2022 avec beaucoup de succès. En effet, 35 associations partenaires ont proposé plus de 40 stands, des ateliers et des animations ayant ravi plus de 1 800 participants de tout âge.

Pour rappel, la Fête de la Nature a été créée en France en 2007. C'est le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) associé au magazine Terre Sauvage qui a soumis l'idée d'une telle manifestation à l'ensemble des grands organismes s'occupant de nature en France. Depuis 2009, la Fête de la Nature se développe en France, avec une progression constante du nombre d'organismes, d'animations et de participants.

Une belle sensibilisation à l'environnement dans le cadre magnifique du parc Jean Moulin.



UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

LE PARC JEAN MOULIN : UN ESPACE DE NATURE ACCESSIBLE ET PRÉSERVÉ

Le parc Jean Moulin sera comme chaque été, l'un des lieux préférés des Aubagnais, pour sa fraîcheur, ses grands arbres, son calme à deux pas du centre-ville, ses aires d'exercice physique, son nouveau parcours botanique, ainsi que ses grands événements culturels, familiaux et festifs.

UN BIEN COMMUN

Avec la Fête de la Nature, la Fête des familles, Festimôme, le Festival International du Cirque et des Arts de la Rue, le parc Jean Moulin demeure l'un des centres d'attractivité d'Aubagne, pièce maîtresse des espaces verts de la ville.

C'est qu'au-delà des événements d'ampleur qu'il accueille, le parc Jean Moulin est devenu très symbolique des aspirations des Aubagnais qui sont de plus en plus nombreux à se réapproprier son espace, à la pause de midi, en fin de journée, les week-ends, pour retrouver le contact avec la nature, les oiseaux, les insectes, le bruit de l'eau et des feuillages, pour des moments déconnectés du quotidien.

Le parc est un bien commun et a aussi un objectif social : beaucoup d'habitants ont souffert d'isolement pendant le Covid. Au parc, les gens se rencontrent, établissent des liens sociaux et conviviaux. Il est important qu'ils puissent participer à l'évolution et aux améliorations de cet espace naturel qui leur appartient.

De fait, on ne compte plus les structures municipales et associatives qui l'ont intégré dans leurs programmes d'activités : avec les Centres de loisirs des enfants d'Aubagne (CLEA), le Service des Sports, les Maisons de quartier, les clubs seniors d'Aubagne mais aussi des alentours (La Penne, La Ciotat, Marseille...), le parc a accueilli cet été une belle série d'animations sportives, jeux d'eau, pique-niques et autres rencontres festives au vert. Sans compter les associations, qui se sont habituées à proposer leurs activités « hors les murs ».

Depuis la fin du confinement, le parc est devenu très prisé. Aujourd'hui les groupes sont nombreux : yoga, fitness, danse africaine, tai-chi, marche nordique notamment. Le mercredi soir est souvent animé. Dans une salle aseptisée il y a peu de sensations vitales. Les activités au sein du parc permettent de se concentrer sur les éléments naturels et la vie environnante.



UN NOUVEAU PARCOURS BOTANIQUE ET UN JARDIN À PAPILLONS

Depuis le printemps, le parc est doté d'un parcours botanique répertoriant sous forme de QR code les espèces présentes : platane commun, aubépine, chêne vert, olivier, pin d'Alep, cèdre du Liban, figuier, frêne commun, poirier, cerisier des collines, marronnier, chêne pubescent, cyprès commun, cyprès de l'Arizona.

En partenariat avec l'association « Coopération Planet » qui a fourni des graines, un « jardin à papillons » a vu le jour.

Après l'installation des agrès de fitness, la remise en service du jet d'eau, le changement de tous les bancs et corbeilles, le parc fait l'objet d'un projet de réhabilitation qui concerne l'ensemble des espaces verts de la ville.

DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE VÉGÉTALISATION DE LA VILLE

Depuis plusieurs années, Aubagne fait l'objet d'importants travaux de rénovation en centre-ville comme dans ses quartiers et continue de travailler sur la végétalisation de la ville.

L'embellissement des jardinières, la réfection du cours Foch avec la plantation de 18 tilleuls, la réhabilitation spectaculaire de la place de l'Horloge, de l'avenue Loulou Delfieu, de la place des Quinze ainsi que du cours Barthélemy avec

l'implantation de nouvelles bornes électroniques de stationnement et des arrêts de bus modernisés, ont permis de mettre en valeur l'axe commerçant historique de la ville, d'apaiser et de sécuriser la circulation afin de favoriser les déplacements piétons tout en préservant un stationnement mieux régulé.

Dans quelques temps, le feuillage des onze nouveaux frênes rafraîchira efficacement les mois d'été.

En centre-ville, la placette Tanger détériorée par de mauvais usages a été sécurisée et végétalisée. Depuis l'accent



mis par la municipalité sur l'écologie positive, les plantations d'arbres suivent un rythme soutenu: comme à l'école Nelson-Mandela, le parking de l'avenue Manouchian a été bien pourvu, avec sept tilleuls désormais alignés en bordure de voirie. Le quartier des Défensions a vu la plantation de 19 arbres de variétés différentes (érable, albizia, tilleul...), tandis que celui de Saint-Mitre a été doté de sept micocouliers. La végétation du cimetière de Fenestrelles a bénéficié de l'apport de 28 tilleuls pour remplacer des arbres morts et prolonger des alignements. Outre les plantations d'arbres, le cimetière de Fenestrelles fait l'objet d'importants travaux d'extension.

En matière de projets d'avenir, il est à noter que la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'aire Métropolitaine (SOLEAM) a été missionnée et travaille actuellement sur les études des futurs îlots du Bras d'Or et d'Antide Boyer, avec l'objectif de redynamiser le centre-ville. D'ailleurs, la commune s'est engagée avec ses grands partenaires institutionnels (Métropole Aix-Marseille Provence, Département des Bouches-du-Rhône, Région Sud, État) dans des projets ambitieux qui vont orienter son développement pour les vingt prochaines années

DES ÉVÈNEMENTS RESPECTUEUX DE LA CHARTE ÉCO-RESPONSABLE

UNE FÊTE DES ASSOCIATIONS EXEMPLAIRE ET DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La charte « éco-responsable » a été intégrée au dossier d'inscription à cette manifestation qui a réuni 5 000 participants au mois de septembre. Les associations ont donc été sensibilisées en amont sur l'idée d'une fête propre et respectueuse de l'environnement. Les conteneurs étant interdits dans l'enceinte de la manifestation pour des raisons de sécurité, les associations participantes étaient invitées à limiter, trier et recycler leurs déchets avec des conteneurs à leur disposition à la sortie. Les pique-niques « zéro déchets » devaient donc être privilégiés, ainsi que l'utilisation des bouteilles et sacs plastiques.

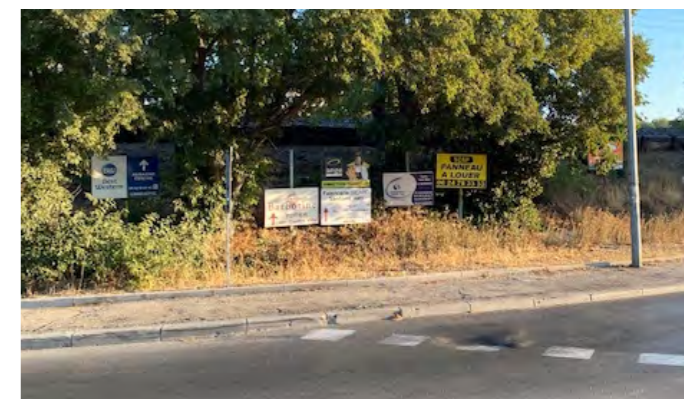
Le bilan de cette journée est très positif puisque la consigne a bien été respectée et les associations ont joué le jeu démontrant qu'il est possible de respecter l'environnement même lors de manifestations de grande envergure.

La Direction Culture organise aussi ses manifestations dans le respect de l'environnement, notamment en limitant et triant les déchets produits.

Enfin, pour la fête de la nature qui a eu lieu le samedi 22 mai 2022, une procédure de tri de déchets a été mise en œuvre avec la livraison par la Métropole de conteneurs spécifiquement dédiés pour cet événement.

POLLUTION VISUELLE

La pollution visuelle est l'ensemble des dégradations visuelles qui portent atteinte aux paysages et au cadre de vie, depuis le sac plastique accroché dans l'arbre jusqu'aux lignes haute tension.



Si le durcissement de la réglementation sur les déchets a fortement réduit la pollution visuelle desdits déchets en Europe, le cas des infrastructures et de la publicité est plus compliqué.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE : PROJET DE REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Le PLUi projette à l'horizon 2040 le développement du territoire en matière de croissance démographique, d'habitat, d'économie, d'emplois, de mobilité, d'environnement...

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement sont les suivants :

- constituer un véritable quartier de gare : organisation des mobilités, développement de l'emploi (activités tertiaires, services aux entreprises, co-working, etc.) ;
- créer de la mixité fonctionnelle et sociale basée sur l'articulation « emplois/logements/déplacements » ;
- renouveler l'offre immobilière à destination des familles et des jeunes actifs ;
- requalifier et hiérarchiser l'espace public.

La Métropole (maître d'ouvrage) a confié ce programme de requalification et redynamisation du centre-ville à la SOLEAM (société publique locale), le maître d'ouvrage délégué, dans le cadre d'une concession d'aménagement en centre-ville. La SOLEAM intervient ici sous le contrôle de la puissance publique, Métropole et Ville d'Aubagne.

La concession vise trois îlots : l'îlot du Bras d'Or, l'îlot Antide Boyer comprenant l'ancienne usine de dragées dans la rue Jeanne d'Arc, et l'îlot Barthélemy. La priorité opérationnelle est donnée, dans un premier temps, au secteur Bras d'Or, puis à la requalification de l'usine de dragées désaffectée.

Si l'implantation de nouveaux commerces, une nouvelle offre d'emplois tertiaires et de logements sont attendus, cela ne pourra se faire sans améliorer le cadre de vie et le bien être des habitants.

L'enjeu du programme porte donc bien évidemment aussi sur la qualité urbaine et environnementale qui doit être au service du cadre de vie avec 3 axes d'actions :

- minimiser l'impact environnemental du projet ;
- intégrer l'eau dans les conceptions urbaines par une utilisation et une gestion innovante ;
- développer une approche bioclimatique dans la conception des aménagements qui seront livrés.

Cette approche « Nature en Ville » va s'articuler sur 3 thèmes majeurs :

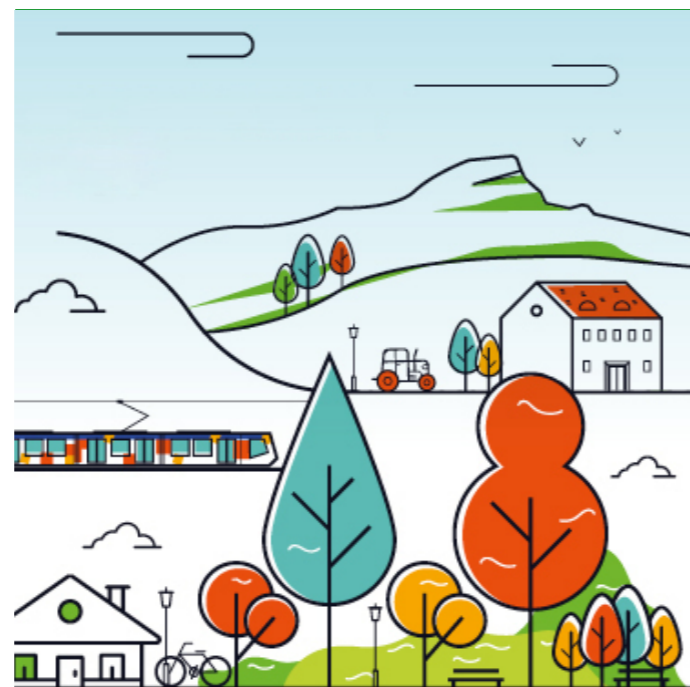
- la prise en compte de l'eau ;
- l'amélioration des continuités de déplacement en mode doux (marche, vélo) en centre-ville ;
- la végétalisation des espaces.

Les contraintes hydrauliques et pluviales sont intégrées dès la genèse des aménagements. Par le biais de la désimperméabilisation des sols et l'augmentation des rétentions pluviales, le risque inondation sera réduit. Le développement de la végétation en sera favorisé ce qui permettra également de lutter contre les îlots de chaleur et le changement climatique. Avec le développement du végétal, c'est aussi la biodiversité associée qui reprend son essor et trouvera de nouveaux corridors écologiques.

La mobilité active sera également créée sur ces aménagements avec une connexion aux espaces du pôle d'échange multimodal de la gare en zone nord et au parc sportif adjacent de Mésonès et la Botte en partie ouest.

Enfin, l'éclairage de nuit sera régulé sur ces îlots, permettant la mise en place d'un corridor pour les espèces nocturnes.

Pour l'îlot du Bras d'Or, un appel à projet devrait être lancé début 2023 et les premiers travaux en 2024. Pour l'ancienne usine de dragées, un appel à projet devrait également être ouvert courant 2022 pour des travaux en 2023.



UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ POUR UNE MEILLEURE SANTÉ

L'OPÉRATION « HUVEAUNE PROPRE » FAIT SON GRAND RETOUR À DEUX REPRISSES CETTE ANNEE

En collaboration avec la Ville d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence, les équipes de l'EPAGE HuCa reconduisent en 2022 l'opération «Huveaune Propre» avec le soutien des établissements scolaires, d'associations, d'entreprises ou d'actions individuelles.

En effet, en raison des restrictions imposées par la crise sanitaire, les opérations de ramassage de 2021 ont été menées à deux reprises en 2022, aux mois de mars et octobre et ce, durant trois semaines pour chacune.

Il est à rappeler que cette initiative exemplaire permet de retirer les débris qui jonchent le lit et les berges de l'Huveaune. Cette démarche a également pour objectif de sensibiliser les multiples publics concernés aux risques liés aux déchets sauvages, véritable fléau pour les milieux aquatiques. Cette année, le nombre de participants est tel que l'intégralité des berges de l'Huveaune présentes à Aubagne a été couverte par l'opération.

RUCHER ET HÔTEL À INSECTES DE L'HÔPITAL

À l'occasion de la Journée Mondiale des Abeilles célébrée le 20 mai, le Centre hospitalier d'Aubagne a inauguré son rucher « Matern'ailles ».

A l'initiative de la maternité et dans le cadre de sa politique de développement durable, l'hôpital s'est engagé dans la protection des abeilles avec l'installation d'un rucher sur le site de la Maison du Parc, dans un milieu protégé des nuisances environnementales.

Le rucher a été implanté par Corinne CATTANE, infirmière en maternité et apicultrice au sein du Groupement Apicole et d'Entraide du Garlaban (GAEG). Elle est en charge de son entretien et proposera très bientôt aux professionnels de l'hôpital des ateliers pour venir découvrir et comprendre la vie des abeilles. Aussi, et dès que possible, une production de miel sera également réalisée



et proposée à la vente en priorité aux professionnels de l'établissement.

Celui-ci a été réalisé par les enfants de l'école Paul Éluard et a pour but de les sensibiliser au concept de la santé environnementale en collaboration avec les soignants de la maternité d'Aubagne, l'association environnementale E4asso et les enseignants. L'objectif est d'obtenir un nouveau label environnemental pour l'école comme pour l'hôpital.

Les élèves accompagnés de leurs enseignants se sont rendus au parc Jean Moulin pour récupérer des bouts de bois, des branchages et tous les éléments nécessaires à l'accueil des différentes espèces d'insectes.

Certains matériaux ont également été recyclés comme des planches de palette ou des tuiles de chantier abîmées.

A cette occasion, les enfants se sont réunis pour un goûter dans les jardins de l'hôpital où l'établissement leur a remis des diplômes d'élèves éco responsables.



convention de partenariat avec la chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier de son expertise et pour accompagner les candidats dans leur installation. Ce projet répond à une vraie demande sociétale et va permettre aux Aubagnais de bénéficier d'aliments de qualité provenant directement du territoire. Dès l'année prochaine, il sera donc possible de profiter de produits issus d'une agriculture bio et 100% aubagnaise. Les produits seront distribués en circuit court, sur le marché notamment, pour que les Aubagnais en profitent tout en limitant l'impact écologique lié aux transports. Ce projet contribue également, par sa nature, à réduire les risques d'incendie sur une zone identifiée comme sensible.

TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ SUR LE PLATEAU DE LANGUILLARD

Cette opération a principalement répondu à un objectif de diminution du risque incendie sur ce secteur périurbain. Le but était de protéger les habitations des incendies de forêt comme celui du 19 août 2017 qui a ravagé 233 hectares de nos collines.

Ainsi, la réduction d'essences fortement inflammables au profit des essences locales feuillues (chênes verts, arbusiers, etc.) lorsque cela était possible, a été recherchée. Le broyage des branchages et d'une partie des arbustes a permis de rouvrir le milieu ce qui sera alors plus favorable aux perdrix, faisans et autres lapins de garenne. Enfin, il a été décidé de valoriser ce bois en tant qu'énergie renouvelable, ce qui reste une alternative intéressante aux énergies fossiles. L'ensemble de l'opération a été mise en œuvre par l'Office National des Forêts avec le concours des Forestiers Sapeurs du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, unité d'Aubagne et à l'appui technique des Pompiers des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec l'accord des communes d'Aubagne et de Carnoux.



POUR UNE AGRICULTURE BIO, 100% AUBAGNAISE

La Ville d'Aubagne a signé en mai dernier une convention de partenariat avec la chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône après l'acquisition de 7 hectares au « Camp de Lambert » à vocation agricole. L'objectif de l'équipe municipale est de soutenir l'installation de jeunes exploitants dans la commune et de favoriser une agriculture bio et locale.

Trois nouveaux maraîchers et un producteur de volailles bénéficient désormais de cette initiative qui s'inscrit dans la volonté municipale de développer un projet alimentaire territorial en soutenant une agriculture biologique et locale, plus respectueuse de l'environnement. Pour mettre toutes les chances de son côté, la Commune a signé une

DES INVESTISSEMENTS POUR PLUS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



ADAPTATION A LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Ville d'Aubagne avance dans la mise en place du suivi des objectifs de réduction de consommation d'énergie : même si la première échéance du décret tertiaire, fixée à 2030 avec une réduction de 40% de consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires de plus de 1.000m² de surface de plancher, paraît encore lointaine, la Commune s'engage dès maintenant dans une démarche de pilotage des consommations d'énergie et d'identification de potentielles économies.

Les études sont en cours afin d'affirmer une stratégie pluri-annuelle de réduction des consommations, en particulier sur les 26 sites communaux concernés par les obligations du décret tertiaire, sites qui comptent notamment 10 groupes scolaires, 1 établissement d'enseignement supérieur, 5 sites sportifs, dont 4 gymnases et la piscine Alain Bernard.

En 2022, les actions en faveur de l'écologie positive dans le domaine de la gestion et de l'entretien des bâtiments communaux s'organisent autour de deux axes :

- le développement des actions de gestion connectée des bâtiments,
- la rénovation énergétique des bâtiments.

En ce qui concerne les actions de gestion connectée des bâtiments, la Ville a réalisé les chantiers suivants :

- Installation du contrôle d'accès dans les bâtiments communaux avec condamnation à distance de l'éclairage à la mise sous alarme et mise en place de sondes de températures intérieur/extérieur, dans les écoles élémentaires Palissy et Camp Major 2 et dans les maternelles Marie Mauron et La Tourtelle,
- Installation d'éclairages leds dans les salles de classes (en 2022, les écoles Antide Boyer et Pérussonne ont 100% de leurs salles de classe traitées en pavés leds). Les remplacements d'éclairages anciens par des pavés leds se font progressivement à l'occasion de chantiers de rénovation.
- Installation de systèmes de pilotage, surveillance et contrôle à distance des chaudières et des vannes de régulation, connectés au contrôle d'accès, dans l'école élémentaire la Pérussonne, les groupes scolaires Nelson Mandela et Antide Boyer, dans les gymnases du Charrel, de Mésonès, du Bras d'or et de Mouren,
- Remplacement de l'éclairage du gymnase Mésonès, avec gestion sur planning (variation d'intensité lumineuse entre les périodes de compétition ou temps scolaire) connecté au contrôle d'accès.

En ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, la Ville a réalisé cet été une rénovation globale du restaurant scolaire de Camp Major, incluant la rénovation de la couverture, le remplacement de la charpente, l'isolation de la toiture, l'isolation périphérique des murs, l'installation de chauffages en pompe à chaleur et le remplacement de toutes les menuiseries en simple vitrage par des menuiseries en double vitrage.

De plus, dans le domaine de l'urbanisme, la Ville est plus que jamais vigilante sur les infractions au code de l'urbanisme et la poursuite des contrevenants.

La Commune veille en particulier aux actions illégales qui ont une incidence sur les espaces naturels et agricoles et qui détruisent le grand paysage : constructions non autorisées en zones inconstructibles, affouillements et exhaussement de terrain qui déstabilisent les sols et participent à l'aggravation des ruissellements et du risque d'inondation, clôtures non conformes au règlement, abatages d'arbres dans les espaces protégés notamment.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2014, la Commune a entamé une réflexion sur la modernisation de son éclairage public. Cette réflexion a

permis d'engager en 2016 une démarche globale de projet de requalification énergétique, sur une durée de 12 ans et avec l'appui d'un marché de Conception, de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance (CREM). Cette démarche permet la modernisation du patrimoine d'éclairage public de la commune, la mise en conformité ainsi que sa mise en sécurité électrique et mécanique, la limitation de la pollution lumineuse, une meilleure protection de la faune et de la flore, l'amélioration de la qualité globale de l'éclairage et de donner une cohérence d'ensemble au territoire grâce à un schéma directeur d'aménagement lumière qui respecte l'identité des lieux de la commune.

Ce programme de rénovation vise notamment à remplacer 5 630 luminaires (lanternes), soit 80% du parc de la commune. Ces luminaires rénovés permettent de faire une économie énergétique de 70% et de réduire encore les intensités lumineuses de 50% entre 22h et 5h du matin. Aujourd'hui, et à mi-parcours, le programme prévisionnel de rénovation de l'éclairage est tenu et a déjà permis une économie énergétique de 48% entre 2017 et 2021. De plus, 95 km de réseau doivent être rénovés afin d'assurer la sécurité de tous et une parfaite continuité de service du réseau d'éclairage public.

ZOOM SUR LES TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2022

Travaux de rénovation :

510 points lumineux et 1,016 M€ de travaux

• Voirie communale :

456 points lumineux répartis autour de 14 armoires de commande,

Principales rues concernées : Traverse de la Bastide, Chemin de la Thuillère,

Chemin des Creissauds, Avenue de Verdun, Chemin des Solans,

Route de Napollon, Avenue Salengro, RN8, Chemin de Ceinture, Traverse des Aubes,

Chemin du Merlançon, rue de la République et Traverse Aumône Vieille.

811 K€ TTC de travaux (aide du département de 405K€).

• Voirie métropolitaine (ZI Paluds) :

54 points lumineux répartis autour de 2 armoires de commande,

Principales rues concernées : Avenue des Caniers, Avenue du Douard, Avenue de la Fleuride,

Avenue de la Roubine, Avenue Pastre.

208 K€ de travaux (remboursement de 208K€ par la Métropole).

Travaux de création de réseaux : Chemin du Quartier des Vaux (fin 2022/ début 2023)

Création d'un réseau d'éclairage sur le Chemin du Quartier des Vaux

13 points lumineux

115 K€ de travaux (aide du département de 57K€)



EN COMPLÉMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION : L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE

Face aux grands enjeux environnementaux d'aujourd'hui, la Ville a décidé d'aller plus loin et d'initier des actions en matière d'écologie positive comme l'extinction partielle de l'éclairage public en cours sur la commune.

Le principe est simple : l'éclairage est maintenu en début et en fin de nuit notamment pour les besoins de circulation et s'éteint en milieu de nuit lorsque l'éclairage n'est plus nécessaire et que les conditions de sécurité sont remplies. Les zones du centre-ville et les zones de vidéo-protection sont exclues de ce dispositif dans son déploiement actuel.

Délibérée lors du Conseil Municipal du 21 juin 2022, une première phase de ce dispositif a été mis en place à partir du 1^{er} juillet 2022 avec une extinction entre 1h à 6h. La possibilité d'une extinction est d'ores-et-déjà possible de minuit à 6h.

- 193 rues concernées (liste en annexe),
- Gestion uniquement par programmation (94 horloges astronomiques : pas d'investissement),
- Extinction 01:00 - 06:00 : 82K€ d'économie par an (coûts 2021),
- Extinction 00:00 - 06:00 : 98K€ d'économie par an (coûts 2021).

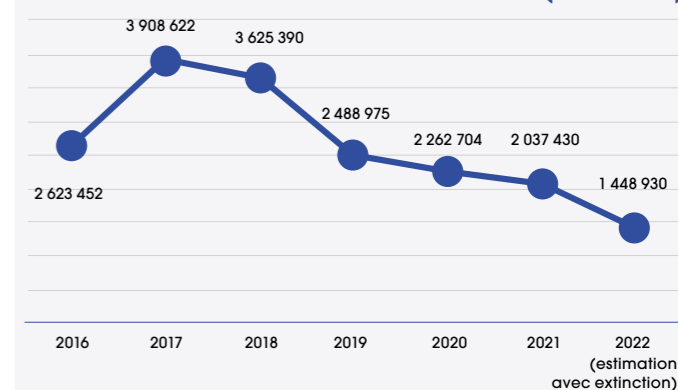
Le dispositif n'a pas fait l'objet de plainte ou de dysfonctionnement particulier. Quelques interrogations concernant des rues qui ne sont que partiellement

éteintes la nuit. Ceci résulte de la multiplicité des réseaux d'éclairage sur certaines rues (différents réseaux éclairent la même rue) dont certains sont associés à de sites urbains denses ou avec un niveau de sécurité particulier (site sensible, zone avec caméra) exclus du dispositif.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES FACTURATIONS :

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Variation des consommations (en kWh)

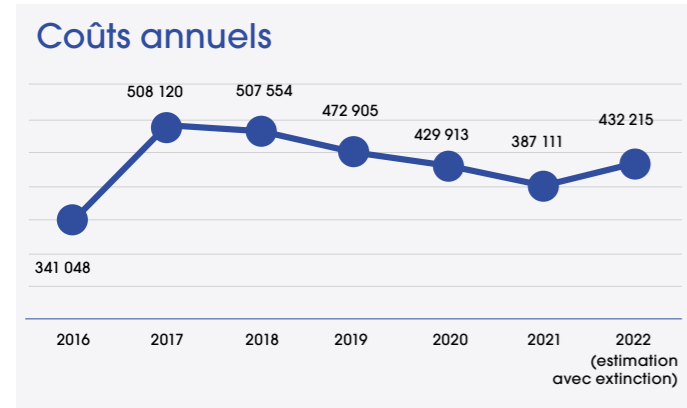


- Baisse de 48% entre 2017 (3,9GWh) et 2021 (2,03GWh),
- Baisse prévisionnelle de 63% entre 2017 (3,9 GWh) et 2022 (1,44 GWh avec 55% dus aux travaux et 8% dus à l'extinction sur une 1/2 année 2022 soit 315 782 KWh).

L'augmentation constatée en 2017 (consommation de 2016 et 2017) résulte de la régularisation d'une absence de compteurs sur des branchements existants et par conséquent du nombre de points d'alimentation (passage de 194 à 209 armoires de commande soit 15 comptages en plus)

et d'un décalage de facturation (date de la dernière relève faite en 2016 d'Enedis)

ÉVOLUTION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



- Baisse de 24% entre 2017 (508K€) et 2021 (387K€) malgré une augmentation du prix du KWh de 48% sur la même période

- Baisse prévisionnelle de 15 % entre 2017 (508K€) et 2022 (435K€). Hausse du prix du KWh de 57 % en 2022. Part de l'extinction partielle : - 41 K€ (estimation basse sur une 1/2 année).

Pour rappel : évolution des tarifs Électricité

- Entre 2016 et 2021 : augmentation de 48 % en 5 ans
- En 2022 : prévision d'augmentation de 57% soit + 220K€.

Autres pistes d'économies sur l'éclairage public

- Poursuite de la baisse de puissance en pleine nuit sur les réseaux rénovés : moins 50% de consommation énergétique. Réflexion sur la mise en place de variateurs de puissance sur les réseaux non encore rénovés,
- Étude sur les rénovations des éclairages sportifs (ex : Stade de Lattre),
- Réflexions sur l'extension du dispositif d'extinction partielle de l'éclairage public (extension géographique et de la plage d'extinction),
- Objectif de systématisation des LED pour les illuminations de Noël.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RÉHABILITATION DE L'HABITAT

La Commune s'est engagée dans une politique volontariste de requalification de son centre historique dès 2014. Depuis diverses actions ont été menées et se

poursuivent en matière de requalification de l'espace public mais aussi d'acquisition de commerces ou encore de valorisation du patrimoine historique.

Ainsi dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi – une orientation d'aménagement et de programmation « Ambition Centres Anciens » est spécialement proposée pour coordonner le cadre d'intervention de la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Pour autant la réhabilitation des logements et immeubles situés dans les périmètres des centres anciens doit être renforcée eu égard aux diverses situations de paupérisation et leurs conséquences sur le patrimoine bâti, dont la précarité énergétique.

Pour ce faire deux dispositifs ont été mis en place :

- un protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne, adopté en Conseil Municipal le 22 mars dernier en vue de renforcer l'action communale déjà engagée ;

- un « Permis de Louer » adopté en Conseil Municipal le 21 juin 2022 pour assurer un logement digne et décent aux locataires sur le territoire communal.

Par ailleurs, la Ville en s'appuyant sur ses partenaires institutionnels dont la Métropole, bénéficie d'un accompagnement dans le cadre des missions définies dans le programme d'Intérêt Général (P.I.G./2020-2023) dont l'un des axes d'intervention est la lutte contre la précarité énergétique qui participe indirectement à la préservation de l'environnement et de la sauvegarde des ressources.

Le suivi animation a été confié à la SPL Façonéo avec pour missions :

- l'aide à la décision auprès des communes ;



- l'assistance pour le développement des mesures en faveur de l'amélioration qualitative de l'habitat privé, individuel ou collectif.

Ainsi, les logements énergivores devraient être remplacés par des logements durables.

Dans cet objectif, la SPL Façonéo développera des actions avec le réseau des intervenants présents sur le territoire, au travers, notamment, des plateformes de rénovation énergétique mises en place et des partenariats établis avec l'ALEC et l'ADIL.

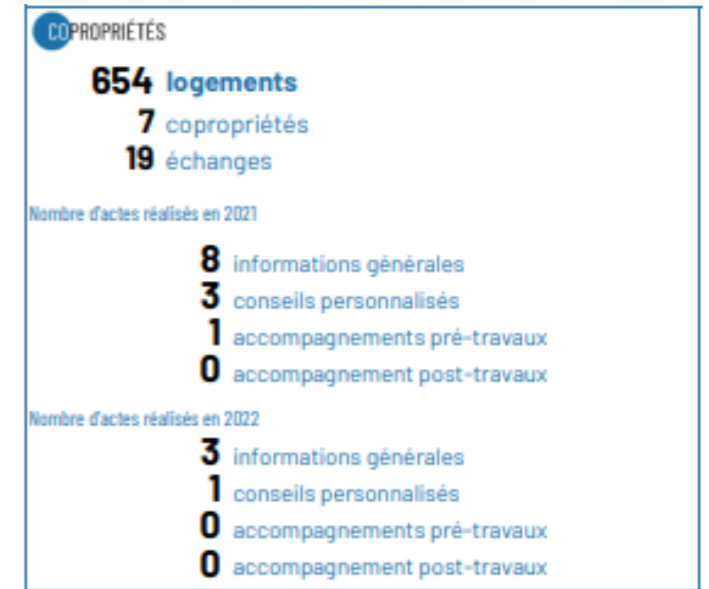
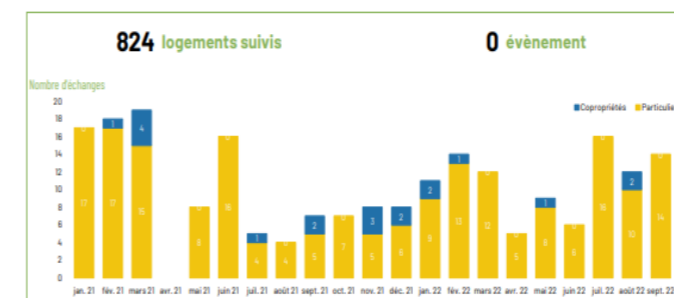
PERMANENCE LOCALE DE L'ALEC A AUBAGNE

Depuis sa création en juillet 2012 par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole Marseillaise (ALEC) œuvre au développement des conditions favorables à la transition énergétique sur le territoire Marseille Provence et Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Afin d'assurer un conseil de proximité, la Ville d'Aubagne et l'ALEC ont ouvert une permanence locale d'accueil pour les Aubagnais et les habitants des environs. Les conseillers de l'ALEC sont présents le premier mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 sur des créneaux de 45 minutes, sur rendez-vous, à l'accueil des Services Techniques de la Ville, 180 traverse de la Vallée.

Positionnée à la croisée des enjeux Energie (maîtrise et production), Habitat, Patrimoine et Territoire, l'ALEC assure une mission de service public auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités afin de leur apporter expertise, méthodologie et outils facilitant la conduite de leurs projets : rénovation énergétique de l'habitat, réhabilitation des copropriétés, renouvellement urbain, politique énergétique communale, production d'énergie décentralisée, etc.

Conformément à sa mission de service public, ses conseils sont neutres et impartiaux.



ENTREPRISES

7 entreprises du bâtiment référencées	0 architectes	1 bureaux d'études / AMO
6 entreprises de travaux		
AUBAGNE SERVICES PROFESSIONNELS	Le Roi Soleil	THERNOVA
ECOGIA	NÉO ENERGY - SARL NERCESSIAN	
ESE Thermo solar	SARL LONG MAURICE PLOMBERIE CHAUFFAGE ENERGIES NOUVELLES	
9 acteurs de la transaction immobilière partenaires	4 formations en agence	
0 agences bancaires	8 agences immobilières	1 chambre des notaires
ACCESS Crédit Pro Aubagne	Chambre des Notaires des Bouches-du-Rhône	La Comtesse Aubagne
Chaix Immobilier Aubagne	Clairimmo Aubagne	Laforêt Immobilier Aubagne
Chaix Immobilier Gestion Aubagne	Combarel Immobilier Aubagne	Nestenn Immobilier Aubagne

UNE MOBILITÉ ACTIVE POUR TOUS



LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LA DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

AUBALINE : UNE NAVETTE DE CENTRE VILLE PRATIQUE ET EFFICACE

L'Aubaline, mise en place avec le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, a fêté au mois de juin son 1er anniversaire après une période d'essai de juin à octobre 2021 puis pérennisée en janvier 2022 avec des ajustements. La Ville d'Aubagne s'est en effet engagée à mettre en place une navette, gratuite comme les autres moyens de transport de la Ville, reliant les principaux services publics.

L'Aubaline assure une desserte du Pôle d'échanges au cours Voltaire en passant par la place de l'Horloge, l'hôpital Edmond-Garcin, Central-Parc, la rue de la République et l'Hôtel de Ville. Deux nouveaux arrêts « Argilla » et « Hôtel de Ville » ont été définis à la suite de la 1^{ère} enquête de satisfaction. Après un an d'exploitation, le dernier bilan confirme le succès de ce moyen de transport pratique et efficace, en complémentarité des autres lignes qui ont bien entendu, été maintenues et avec lesquelles des ajustements ont été effectués après les premiers mois de mise en service.

LIGNES DE L'AGGLO : LE PASSAGE AU GNV (GAZ NATUREL VÉHICULE) SE POURSUIT

Depuis novembre 2020, par souci de transition énergétique, de nouveaux véhicules GNV ont intégré le réseau des lignes de l'Agglo :

- 10 MAN hybrides GNV / Electricité - propriété de la Métropole et mis en exploitation sur les lignes :
 - Ligne 1 Gare – Plaine de Jouques (futur BHNS) et ligne 7 Gémenos / Aubagne en novembre 2020 (7 véhicules pour les 2 lignes)
 - Ligne 8 Saint Zacharie / Aubagne en desservant Auriol et Roquevaire à partir du 4 janvier 2021. (3 véhicules)
- 11 autocars GNV IVECO – Crossway Natural power – propriétés de Façonéo mis en exploitation sur les lignes : Lignes 5 – 9 – 11 – 12, le 8 mars 2021.

Avec le parc de minibus entièrement renouvelé en 2020 et 2021 aux normes Euro VI, le réseau de bus des Lignes de l'Agglo propose dorénavant un réseau de Lignes régulières exploité à 100% par des véhicules propres et conforme à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Par ailleurs, le réseau LeCar (anciennement Cartreize) qui dessert le territoire d'Aubagne est également conforme à la loi sur la transition énergétique car il est passé intégralement en exploitation GNV.

Ces lignes sont exploitées au départ du dépôt de la RDT situé sur la commune de Gémenos :

- Ligne 11 Auriol-La Bouilladisse-Peypin-Aix en P^{ce}
- Ligne 68 Cassis-Carnoux-PEM Aubagne
- Ligne 69 La Ciotat-La Bédoule-Aubagne-Marseille
- Ligne 72 La Ciotat – La Bouilladisse – Aix-en-P^{ce} (Krypton)
- Ligne 100 PEM Aubagne- Marseille Castellane
- Ligne 102 ZI Les Paluds – Marseille Castellane
- Ligne 240 Aubagne – Marseille (La Fourragère)

Il faut savoir que le GNV est inodore et peu bruyant en réduisant de 50% les émissions sonores. De plus, il est moins polluant que l'essence et le diesel et limite ainsi l'empreinte carbone des transports en commun.

LE BHNS (BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE) OU BUS + : UN AXE DE BUS DÉDIÉ POUR FACILITER LA MOBILITÉ ENTRE LA GARE D'AUBAGNE ET LA ZONE DES PALUDS

Permettre aux salariés de se rendre sur leur lieu de travail en transports en commun, c'est donner le choix aux 7 000 salariés de la zone des Paluds et aux administrés, des moyens alternatifs pour leurs déplacements. Le « Bus à Haut Niveau de Service » (BHNS) est un équipement qui permettra de garantir dès 2025, un temps de parcours identique quel que soit le moment de la journée et de se déplacer sur un axe dédié, spécialement aménagé.

Ainsi, le projet de « BHNS » qui reliera la gare d'Aubagne aux principaux bassins d'emploi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, apportera une vraie réponse de mobilité douce. De compétence métropolitaine, ce projet a fait l'objet d'une concertation réglementaire en 2019, où chacun, usager, riverain ou élu local a pu s'exprimer et formuler avis et propositions. Avec la Métropole comme maître d'ouvrage et la société Façonéo comme Maître d'œuvre, le projet technique est en voie de finalisation, avec des travaux prévus en 2023 et 2024

Le projet BHNS /LE BUS + c'est :

- Un Bus+ toutes les 10mn, toute la journée
- Temps de parcours de 11 à 13 mn entre la Gare d'Aubagne et Agora
- 3 700 montées/jour à l'horizon 2025
- Intégrer les modes actifs (vélos, piétons, trottinettes...)
- Requalifier l'espace public (création d'une identité visuelle de qualité)
- Hiérarchiser le stationnement (organiser et réduire le stationnement sur l'espace public)
- Éco-concevoir l'aménagement avec notamment la désimperméabilisation de 26 000 m²

Une offre de transport attractive :

- Priorité aux feux ou couloirs réservés d'approche aux carrefours
- Voies en site propre
- Aménagement de 12 stations accessibles à tous dont 2 en terminus
- Intermodalités avec le Val'Tram et les lignes LeCar, lignes du réseau express métropolitain
- Matériel roulant existant : véhicules GNV hybrides



LA MOBILITE DOUCE EN ŒUVRE



VOIE VERTE ENTRE AUBAGNE ET LES PLAGES : POINT SUR LE PROJET

La déclaration d'intention du projet d'aménagement des Berges de l'Huveaune a été approuvée par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 30 juin dernier.

Dans le rapport Développement Durable de 2021, a été évoquée l'idée de l'aménagement, à l'horizon 2030, d'un itinéraire attractif, lisible et continu depuis l'embouchure du fleuve Huveaune (situé au niveau de l'avenue Pierre Mendès-France) jusqu'au Boulevard de la Millière, limitrophe de la commune de La Penne-sur-Huveaune.

Le principal objectif est de créer une voie verte réservée à la circulation des piétons et des vélos (dont la largeur minimale doit être de 3 mètres) ainsi que des aménagements cyclables sur les voiries existantes environnantes, le tout sur une distance de 14 km.

L'ambition de ce projet est triple :

- Développer les modes doux (circulation piétons-vélos) pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle au cœur des arrondissements les plus denses de Marseille (8^e, 9^e, 10^e et 11^e arrondissements) ;

- Améliorer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le cours d'eau de

son territoire (l'Huveaune étant le principal fleuve marseillais) ;

- Favoriser la renaturation de la ville, valoriser et protéger la biodiversité.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est déléguée (par la Métropole Aix-Marseille-Provence) à SOLEAM, en association avec l'EPAGE HuCA (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux Huveaune - Côtiers - Aygalades, ancien SMBVH Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune) et la Ville de Marseille.

L'approbation de cette déclaration d'intention du projet en Conseil Métropolitain est l'occasion de définir les modalités de la concertation préalable ainsi que le planning de réalisation du projet.

La première phase (2022-2026) validera le programme du projet et permettra de livrer les premiers tronçons d'aménagement de la voie verte. La deuxième phase (2026-2030) assurera la continuité complète de l'itinéraire sur la commune de Marseille en créant des connexions sur plusieurs voiries existantes.

Le projet d'intention de réalisation est téléchargeable sur www.soleam.net/projet

La Ville d'Aubagne travaille sur ce sujet en collaboration avec le EPAGE HuCA pour la partie qui traverse la commune (cf. partie 3 Cadre de Vie, p 18).

LE PLAN VÉLO EN MOUVEMENT

Afin de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de santé publique qui constituent l'un des quatre volets de l'Agenda environnemental commun au Département des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence, cette dernière s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan vélo sur cinq ans. L'objectif vise à réduire l'usage de la voiture sur un territoire où 39 % des déplacements de moins de 3 km – soit 15 minutes à vélo classique et 7 minutes avec un vélo à assistance électrique – se font actuellement en voiture.

Ce plan d'action, adoptée en juin 2019 s'articule autour de 15 actions et de 3 axes stratégiques :

- AXE 1 : Développer l'usage du vélo dans les trajets du quotidien
- AXE 2 : Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre
- AXE 3 : Renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo

Au sein de l'AXE 1, la première action consiste à créer un réseau de lignes vélo afin d'assurer des liaisons lisibles et sécurisées entre les principaux pôles générateurs de déplacement (centre-ville, zones d'activités, pôles d'échanges, zone d'enseignement). Le projet de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), au-delà du service de transport en commun, permettra la création de voie cyclables sécurisées pour la ligne 6 « La Penne-sur-Huveaune - Aubagne - Z.I. Les Paluds - Gémenos ».

Le projet s'inscrit également dans l'action 3 (nouvelle offre de stationnement sécurisé) avec un parking vélo de 20 places – extensible à 40 – à Camp de Sarlier, et l'action 5 (développement de l'intermodalité avec les transports en commun).



Les travaux d'insertion du BHNS permettront la création de 5,7 km d'itinéraire cyclable. Cela s'inscrit dans une politique de développement de l'offre de transports doux de l'Agglomération. Compte tenu des contraintes de foncier et de circulation, en particulier dans la zone industrielle des Paluds et dans le centre-ville d'Aubagne, plusieurs solutions d'insertion des chemins cyclables sont prévues, à savoir :

- Insertion le long du tracé du BHNS : Une voie verte est aménagée sur 2,1 km en cohérence avec les aménagements de la plate-forme du BHNS. Cette voie verte se justifie par une plus grande lisibilité de l'itinéraire « modes actifs » et par le très faible nombre de piétons constaté sur l'itinéraire, qui permet d'assurer la cohabitation piétons-cycles ;

- Parcours alternatifs en parallèle au BHNS : pour les artères où l'emprise disponible ne permet pas d'aménager des itinéraires cyclables en toute sécurité, des parcours alternatifs sont proposés (étude de faisabilité de la Métropole, en cohérence avec le projet BHNS).

- Cours Voltaire et berges Nord de l'Huveaune dans le centre-ville (zone 30km/h) sur 650 m ;
- Traversée du parking Décathlon, en parallèle à la route Gémenos, jusqu'au giratoire de la Baumone sur 360 m ;
- Chemin des Paluds et franchissements, en périphérie Nord de la zone des Paluds sur 1,8 km ;
- Avenue du Pic de Bertagne en extrémité de ligne (zone 30) sur 730 m.

La mise en service devrait avoir lieu en fin 2024, début 2025



LE VALTRAM : TRAVAUX PREVUS EN 2023

Le 24 février 2022, Martine VASSAL, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, est venue à Aubagne visiter le chantier du futur ValTram, en présence de Gérard GAZAY, maire d'Aubagne, de Serge PEROTTINO, président du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, de nombreux élus locaux et de représentants de la RTM et de la Préfecture.

Pour rappel, ce tramway au tracé de 14 km entre Aubagne et La Bouilladisse, devrait permettre une alternative au tout-voiture à plus de 15 000 voyageurs par jour.

Le Projet ValTram a été intégré dans le projet « Marseille en Grand » et les travaux devraient débuter au cours de l'été 2023 après une enquête publique en début d'année.

OPÉRATION « JE PASSE AU VERT »

Le samedi 20 août, l'opération « je passe au vert » a permis aux Aubagnais d'essayer l'écomobilité et de tester trottinettes et vélos électriques, hoverboards, gyropodes et monoroues.

Créée, mandatée et accompagnée par le Ministère de la Transition Écologique, le programme « je passe au vert » est né de la volonté de permettre à chacun d'adopter une mobilité plus responsable.



CONCLUSION

Forte du bilan de toutes les actions menées depuis 2019, certains chantiers restent encore à mettre en œuvre, c'est pourquoi la Ville d'Aubagne reste plus que jamais mobilisée notamment au vu du contexte actuel d'urgence climatique et énergétique, pour déployer ses politiques publiques en matière d'Écologie positive.

Elle sait également pouvoir compter sur son tissu associatif, ses partenaires institutionnels et ses citoyens pour l'accompagner avec force et conviction afin de porter des projets qui feront encore évoluer la Commune vers plus de vertu environnementale.

En effet, cette question étant l'affaire de tous, il appartient à chacun de repenser ses pratiques quotidiennes en termes de mobilité, de limitation de ses déchets et de sobriété énergétique notamment.

À ce titre, la sensibilisation du plus jeune au plus âgé des Aubagnais est un enjeu majeur pour lequel la Ville œuvrera sans relâche pour co-construire un environnement paisible pour le « bien vivre » de tous.



*Pour une
écologie positive*
à **ALBAGNE**
en Provence